

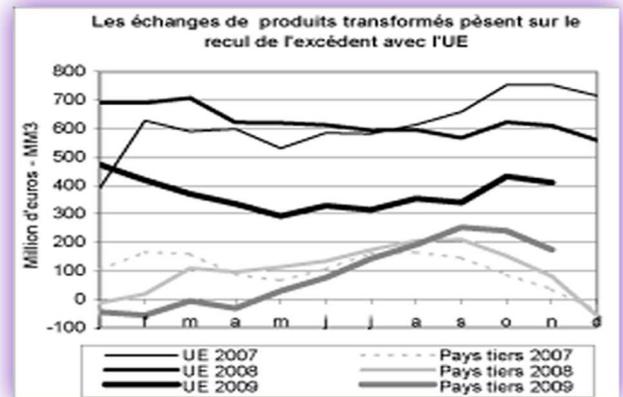
## PERTE DE COMPETITIVITE DE L'AGRICULTURE FRANCAISE

*L'agriculture française a de nombreux atouts : surfaces disponibles, rendements, compétence technique, sols et climat.*

*Cependant, certains indicateurs montrent une dégradation de la compétitivité de l'agriculture française sur son premier marché, l'Union européenne, qui représente les trois quarts des débouchés des exportations françaises.*

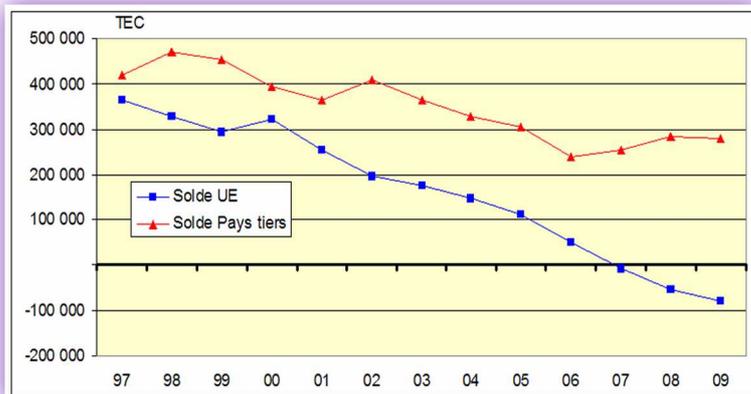
### Repli du commerce extérieur agro-alimentaire français

L'excédent des échanges agro-alimentaires français sur l'UE perd **3,1 milliards d'euros** en 2009 par rapport à 2008 à cause d'un excédent réduit de moitié pour les produits transformés, et d'un tiers pour les produits bruts. Les secteurs les plus touchés sont les produits laitiers et les fromages (-16%), les vins et champagnes (-22%), ainsi que les céréales (-24%) et les produits à base de céréales (-22%).



Source : Douanes CPF 2008

Commerce extérieur en viandes et préparations de volaille

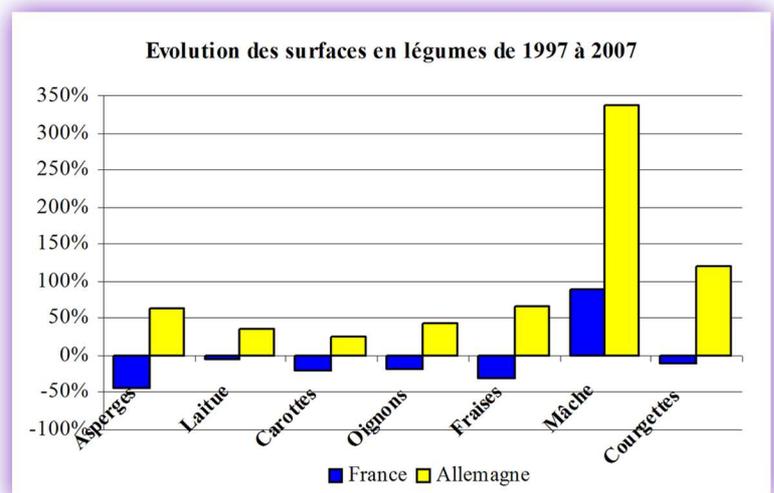


Source : ITAVI d'après Douanes et SSP

Dans le secteur des viandes et préparations de volaille, le commerce extérieur français se dégrade depuis 1997, non seulement avec les pays tiers, mais aussi et de façon beaucoup plus prononcée avec les Etats membres de l'UE, dans un contexte de consommation stabilisée. La France est **déficitaire** sur ces échanges intra-européens depuis 2008.

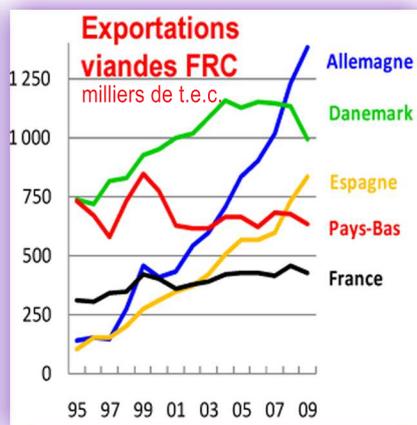
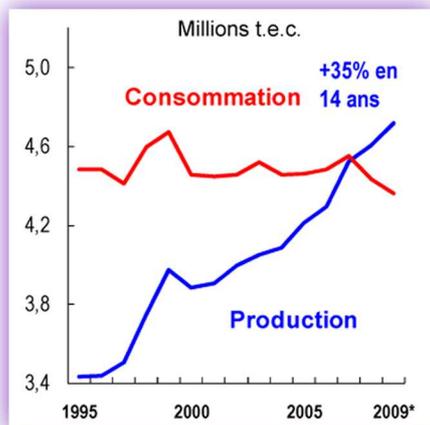
### Recul des surfaces en légumes en France

Le recul de la production de légumes est largement amorcé en France. Ainsi au cours des 10 dernières années, les surfaces cultivées en légumes, à l'exception des légumes secs, ont diminué de 15%. Durant la même période, elles ont progressé de 21% en Allemagne, et de 22% aux Pays-Bas et se sont maintenues en Belgique et en Espagne. Le mouvement est particulièrement marqué sur certaines productions comme les carottes, les oignons, les asperges et les fraises.



Source : Producteurs de légumes de France

# Boom de la production porcine en Allemagne



Source : IFIP d'après Office fédéral de statistiques, ZMP et estimations propres

La production porcine française s'est stabilisée depuis une dizaine d'années alors que les abattages allemands de porcs poursuivent une forte croissance (+35% entre 1995 et 2009). En 10 ans, l'Allemagne est passée devant la France en exportations de porc frais vers les pays de l'UE. La France est déficitaire vis-à-vis de l'Allemagne, lui vendant 17000 tonnes de porc frais contre 34000 tonnes d'achats. En produits transformés, la France est derrière l'Allemagne

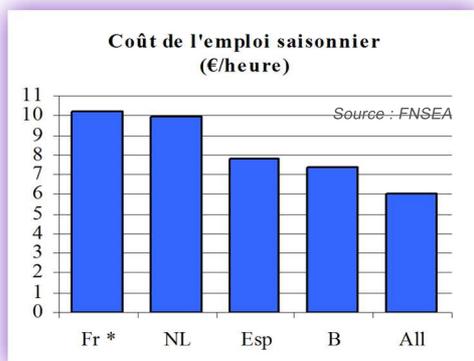
sur tous ses marchés d'export à quelques exceptions près. En particulier, le marché espagnol est 4 fois plus important pour l'Allemagne que pour la France.

## LA REGLEMENTATION FRANCAISE EN PARTIE RESPONSABLE

*L'arsenal de règles franco-françaises allant au-delà des normes communautaires, ou plus strictes que celles appliquées dans les autres Etats membres, augmente les coûts de production. Tous les domaines sont concernés : social, environnemental, sanitaire, transport, monétaire...*

### Le coût de la main d'oeuvre

Le coût de la main d'oeuvre représente 60 à 80% des coûts de production en légumes, fruits, horticulture (...), en particulier lorsque les travaux ne sont pas mécanisables. Ainsi les différences de charges salariales entre Etats membres peuvent constituer des distorsions de concurrence importantes.



\*coût total pour l'employeur incluant les charges sociales, les congés payés et tenant compte des exonérations instaurées au 1er janvier 2010

C'est le cas notamment en Allemagne où s'applique une exonération totale de charges sociales sur les travailleurs saisonniers employés dans les exploitations agricoles. D'autres facteurs renforcent la compétitivité de l'Allemagne sur la main d'oeuvre :

- un salaire de base très inférieur au SMIC français ;
- un recours massif à la main-d'oeuvre immigrée ;
- une durée légale du travail de 60 h par semaine, contre 35 à 39 h en France.

Rien que sur le coût des salariés saisonniers, la Ferme France a un différentiel avec son voisin et concurrent allemand qui s'élève à **580 M€**, malgré l'exonération adoptée à partir du 1er janvier 2010. Si on ajoute à cela le différentiel de coûts sur les salariés permanents, on atteint les **910 M€**.

Le coût de la main d'oeuvre au stade de la 1ère transformation a également un impact important sur la compétitivité des filières, en particulier dans l'industrie de la viande. En Allemagne, les travailleurs étrangers représentent près des 2/3 des salariés de l'abattage-découpe, et sont payés à la rémunération du pays d'origine. Le coût pour l'entreprise est faible, moins de 7 €/h, alors que le coût chargé des salariés dépasse 20 €/h en France. Dans le secteur porcin, le désavantage compétitif est estimé à au moins **5 centimes par kilo** de viande soit **100 M€** pour la filière porcine française.

### Loi sur les installations classées

La plupart des pays de l'UE se contentent d'appliquer les seuils de la Directive communautaire de 1996 qui prévoit la mise en oeuvre d'une étude d'impact approfondie et la consultation du public lors de la création ou de l'extension des élevages de porcs et de volailles. En France, la loi sur les Installations classées fixe des seuils plus contraignants : 50 truies « naisseur-engraisseur » (équivalant à 150 truies « naisseur »), soit 5 fois moins que dans la règle communautaire, et 30 000 animaux-équivalents en volailles contre 40 000 au niveau communautaire. La distorsion de concurrence pour les élevages français se situe à deux niveaux :

- l'augmentation du risque de contestation de leur création ou de leur agrandissement ;
- un coût élevé de l'étude d'impact (autour de 10 000 € pour un élevage avicole moyen de 2 500 m<sup>2</sup>).

## Couverture hivernale des sols

Avec un coût moyen de **50 €/ha** (30 à 65 €/ha selon les estimations d'ARVALIS – Institut du végétal), l'obligation franco-française de couverture hivernale des sols en zone vulnérable coûtera à la France **80 M€**. En effet, environ 1,6 millions d'hectares de cultures de printemps seront concernés.

## Accès aux produits phytosanitaires

Le Grenelle de l'Environnement a ajouté de la distorsion en ce qui concerne l'utilisation des produits phytosanitaires. La mise en place d'Ecophyto 2018, notamment l'objectif de réduction de 50% des usages en 10 ans, réduit les choix de protection des cultures. Cette situation est problématique pour les filières déjà concernées par des impasses sérieuses (usages mineurs). A l'heure actuelle, les méthodes alternatives sont plus coûteuses et moins efficaces.

	Espagne	France
Flint	74	104
Switch	117	134

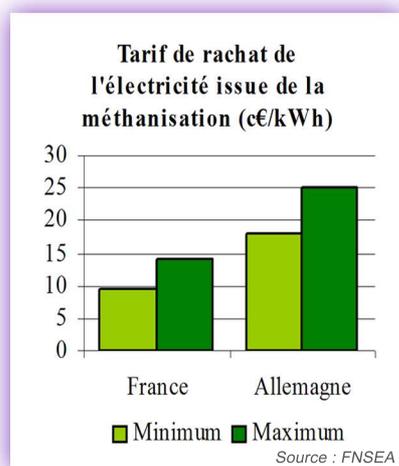
Source : FRSEA Languedoc-Roussillon

Alors que nos homologues européens ont recours aux traitements de semences, les agriculteurs français sont pénalisés à double titre par leur interdiction : les solutions phytosanitaires sont moins variées et le coût du traitement augmente. Pour le maïs, ceci a pu être chiffré à 4%\* de la production soit **72 M€** (4% x 15Mt x 120€/t) pendant les années de suspension du Gaucho et du Régent. Par ailleurs, les produits sont souvent moins chers dans les pays frontaliers comme l'Espagne. L'importation parallèle, qui permettrait l'introduction légale des produits en France, est très peu utilisée ce qui accentue les distorsions dans des secteurs déjà très impactés : fruits, légumes, viticulture, plantes aromatiques...

Enfin, la redevance sur les produits phytosanitaires, supportée par les utilisateurs, est également un facteur de distorsion : nos concurrents directs n'ont pas de système équivalent qui pèse sur le prix des produits. L'abattement pour bonnes pratiques, inscrit dans la loi sur l'eau de 2006, n'a jamais été appliqué.

\*Estimation d'Arvalis - Institut du végétal

## Soutiens à la production d'énergie renouvelable



Si la France a fait le choix de soutenir la production d'électricité photovoltaïque, le changement des règles du jeu en cours de route laisse des agriculteurs avec leurs investissements sur les bras. Certains Etats membres (Allemagne, Belgique, Pays-Bas) ont des politiques très volontaristes sur la production d'énergies renouvelables entraînant des distorsions de concurrence avec la France sur les productions agricoles associées (porc, lait, légumes sous serres...).

Par exemple, les conditions plus avantageuses de rachat de l'électricité produite par **cogénération** en Belgique ou aux Pays-Bas, en particulier la possibilité de revendre l'électricité toute l'année, placent les serristes français dans une situation difficile, en réduisant le coût de production des légumes à des niveaux inatteignables par nos producteurs. On estime ainsi l'avantage compétitif de la tomate belge à **70 centimes**

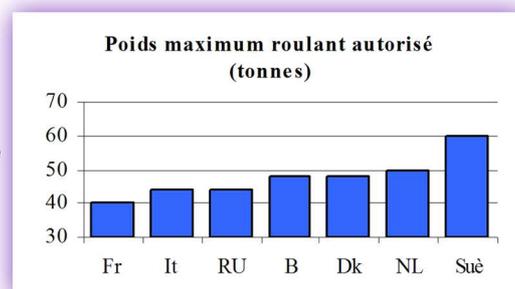
**du kilo**, soit **320 M€** de surcoût rien que pour la production française de tomates sous serres chauffées.

En France, le tarif d'achat de l'électricité produite par **méthanisation** est beaucoup plus faible qu'en Allemagne et demeure insuffisant pour atteindre le seuil de rentabilité.

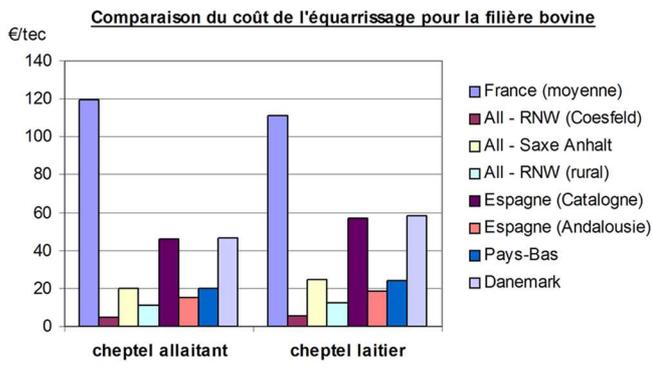
## Coût des transports de matières premières : le dossier "44 tonnes"

Dans l'Union européenne, de nombreux pays autorisent un poids roulant maximum autorisé supérieur à 40 tonnes. En France, l'interdiction du passage à 44 tonnes de Poids Total Roulant, par rapport aux 40 tonnes actuelles, entraîne un surcoût global pour l'agriculture française d'environ **78 M€\***, soit 1,3 euros/tonne de produit transporté (aliment du bétail, produits agricoles).

\*Etude Coop de France, ORAMA, USIPA, SNIA, la meunerie française, SYNACOMEX, FNA, huileries de France



# L'équarrissage



En France, le Service Public de l'Equarrissage est complètement libéralisé depuis juillet 2009. L'Etat ne participe donc plus à son financement alors que la participation des autorités publiques peut atteindre 90% en Espagne et dans certains Länder allemands, 55% aux Pays-Bas. Le schéma français de répercussion du coût de l'équarrissage vers la distribution et le consommateur est unique en Europe.

Dans la filière bovine, un coût théorique de l'équarrissage ramené à la tonne équivalent carcasse de cadavres a été calculé\* pour différentes régions d'Etats membres dans le cas d'un cheptel moyen. La charge de l'équarrissage apparaît ainsi largement supérieure en France.

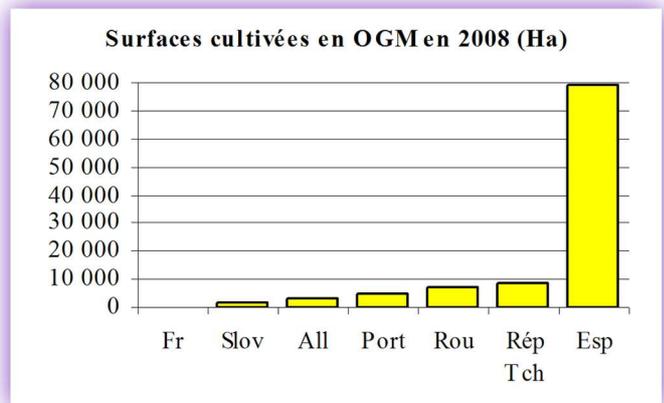
\*Etude SIFCO-ALINEA financée en 2008 par l'Office de l'Elevage

# Accès aux biotechnologies

Quelques variétés OGM sont autorisées à la culture en Europe. L'application de mesures de sauvegarde par certains Etats membres, dont la France, crée des distorsions de concurrence entre les producteurs européens. Par exemple, l'utilisation du maïs Bt permet de réduire les coûts de production de 90 à 155 €/ha \*, essentiellement par une réduction des traitements phytosanitaires.

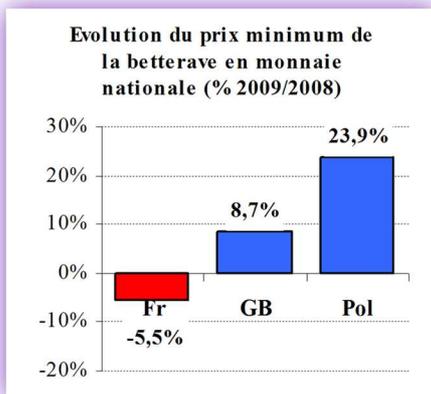
Le fossé se creuse au détriment des producteurs français car la récente loi française sur les OGM n'est toujours pas opérationnelle et des règles de coexistence applicables en pratique ne sont toujours pas définies. De plus, le projet de communication de la commission en faveur d'une plus grande subsidiarité des Etats membres, voire des régions, dans la procédure d'autorisation de la culture des variétés OGM, accentuera les distorsions de concurrence. Enfin, la quasi disparition des essais en plein champ entraîne une perte d'expertise de la France dans le domaine des biotechnologies obérant ainsi sa capacité d'innovation par rapport à ses voisins.

\* Evaluation ORAMA / ARVALIS - Institut de l'élevage



Source : USDA

# Les taux de change intra-communautaires



Source : CGB

Alors que les 27 États membres de l'UE constituent un marché commun où les biens circulent librement et où les prix de référence sont exprimés en euros, seuls 16 d'entre eux ont adopté la monnaie unique. C'est pourquoi, les fluctuations divergentes entre l'euro et les autres monnaies européennes créent des distorsions de concurrence dans de nombreux secteurs de production, animale ou végétale.

C'est le cas de la production de champignons de couche pour laquelle la baisse du zloty par rapport à l'euro de 26% entre juin 2008 et octobre 2009 a représenté un avantage compétitif d'environ 2 €/kg pour les producteurs polonais.

Autre exemple : la betterave à sucre bénéficie d'un prix réglementaire minimum exprimé en euro (26,29 €/t) qui avantage les planteurs hors de la zone euro.

# METTRE FIN AUX DISTORSIONS DE CONCURRENCE

Le revenu des agriculteurs est le principal combat syndical de la FNSEA. Au-delà des mesures conjoncturelles destinées à faire face aux difficultés, la priorité est de mettre fin aux distorsions de concurrence intra-communautaires qui sont un handicap pour l'agriculture et l'agro-alimentaire français. Comment accepter que dans un marché commun où les biens, les services et les capitaux circulent librement, les contraintes qui pèsent sur les agriculteurs soient différentes d'un Etat membre à l'autre ?

Le gouvernement doit trouver les moyens de mettre fin à ces distorsions de concurrence en évaluant systématiquement les impacts économiques de toute nouvelle réglementation et en renonçant à l'application de règles franco-françaises qui ont un impact direct sur les coûts de production. Sinon, le désavantage compétitif doit être compensé. Ainsi, dans le domaine social, la FNSEA demande la mise en œuvre d'une prime à l'emploi qui permette de réduire les écarts entre le coût du travail en France et dans le reste de l'Union européenne (estimée à 3 euros de l'heure).

